

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DFPE 6G** Dotations (1 698 915 euros) et convention pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu la convention du 11 avril 1995 avec l'association le Mouvement Français Pour le Planning Familial (MFPPF) dont le siège social est situé 10 rue Vivienne, Paris (2<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans les centres de planification familiale gérés par l'association situés 10 rue Vivienne, Paris (2<sup>e</sup>) et 94 boulevard Masséna (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant en date du 26 novembre 2013 à la convention du 11 avril 1995 avec l'association le Mouvement Français Pour le Planning Familial (MFPPF) dont le siège social est situé 10 rue Vivienne, Paris (2<sup>e</sup>), relatif aux modalités de versement de la dotation allouée par le Département de Paris ;

Vu la convention du 7 juillet 1995 avec l'association l'Œuvre de Secours aux Enfants, dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du temple Paris (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association et situé 25 boulevard de Picpus (12<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant en date du 28 novembre 2013 à la convention du 7 juillet 1995 avec l'association l'Œuvre de Secours aux Enfants, dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du Temple (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le

centre de planification familiale géré par l'association et situé 25 boulevard de Picpus, Paris 14<sup>e</sup> ;

Vu la convention pour les années 2016 à 2018, en date du 6 mai 2016, avec la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) dont le siège social est situé 8 rue Emile Deutsch-de-la-Meurthe (14<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par la fondation, situé 4 rue des Quatrefages (5<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 26 octobre 2017, le Mouvement Français pour le Planning Familial, ayant son siège social 10 rue Vivienne (2<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 2 rue Hittorf (10<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 26 octobre 2017, avec l'Institut Alfred Fournier, ayant son siège social 25 boulevard Saint-Jacques (14<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification situé à la même adresse ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 26 octobre 2017, avec l'association Groupe d'œuvres sociales de Belleville (GOSB) dont le siège social est situé 162 rue de Belleville, Paris (20<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 27 rue Levert (20<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 8 novembre 2017, avec Estrelia ayant son siège 10 rue Perdonnet (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 9 rue des Bluets (11<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 9 novembre 2017, avec la MGEN-Centres de Santé ayant son siège social 3 square Max Hymans (15<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale géré par l'association, situé 178 rue de Vaugirard (15<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2018 à 2020, en date du 20 novembre 2017, avec le groupement de coopération sanitaire « CPBT » ayant son siège 6 rue Lasson (12<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale situé à la même adresse ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose de fixer pour 2018 les dotations aux centres de planification et d'éducation familiale ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne Souyris au nom de la 4<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Les annexes aux conventions entre le Département de Paris et les organismes de droit privé gestionnaires de centres de planification et d'éducation familiale jointes au présent délibéré sont approuvées.

Article 2 : Le montant des dotations de fonctionnement 2018 des centres est fixé comme suit :

<b>Gestionnaires</b>	<b>Montant des dotations 2018</b>
Mouvement Français pour le Planning Familial (2e)	317 317 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (10e)	154 797 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (13e)	103 954 €
Fondation Santé des Etudiants de France	170 848 €
Estrelia	199 431 €
Groupement de coopération sanitaire (GCS) Les Bluets-Trousseau	407 720 €
Œuvre de Secours aux Enfants	58 669 €
Institut Alfred Fournier	68 000 €
Mutuelle Générale de l'Enseignement National	78 712 €
Groupe d'œuvres sociales de Belleville	139 467 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 698 915 €</b>

Article 3 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une nouvelle convention pour les années 2019 à 2021, jointe au présent projet de délibération, et fixant les engagements réciproques du Département de Paris avec la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) dont le siège social est situé 8 rue Emile Deutsch-de-la-Meurthe (14<sup>e</sup>) pour l'organisation des activités de planification et d'éducation familiale dans le centre de planification familiale dans le centre situé 4 rue des Quatrefages (5<sup>e</sup>).

Article 4 : Les dépenses correspondant aux articles précédent seront imputées au chapitre 65, nature 6568, rubrique P411 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2018 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**